

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE DU 8 JUILLET 2015**

L'An Deux Mille Quinze, le huit juillet à vingt heures trente minutes

**LE CONSEIL MUNICIPAL DE BOISME**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Yves MORIN, Maire.

Date de convocation : 3 juillet 2015

**PRESENTS : MORIN Y. - GAUTHIER P. - DIGUET E. - GINGREAU R. - HAY J. - BERTHELOT MC- BATISTA DA CUNHA H. - WILLOCQ A. - VUILLEMIN M. - CESBRON R. - BOUTET JH. - ENDUIT C. - DAILLÈRE F. - LECOMTE C.**

**ABSENTS EXCUSÉS : MARTIN-JOVE O.**

Madame Christine ENDUIT a été élue secrétaire de séance.

Les comptes-rendus des réunions des 6 mai et 3 juin 2015 sont approuvés.

**ORDRE DU JOUR :**

**1. APPROBATION DU PROJET D'AMENAGEMENT DU BOURG RUE DE LESCURE (SECTEUR ECOLE FRANCOIS D'ASSISE)/ROUTE DE CLESSÉ (SECTEUR MUSCADET ET LIMOUSIN) ET ADOPTION PLAN DE FINANCEMENT CM20150708-001**

Monsieur Patrice GAUTHIER présente le projet d'aménagement du bourg de Boismé concernant la rue de Lescure au niveau de l'école François d'Assise et la route de Clessé au niveau du Muscadet et du Limousin.

Le coût estimé pour la partie rue de Lescure (secteur de l'école François d'Assise) s'élève à 26 764.40 € HT soit 32 117.28 € TTC.

Le coût estimé pour la partie Route de Clessé s'élève à 171 163.44 € HT soit 205 396.13 € TTC.

Il est proposé le plan de financement suivant :

**Dépenses :**

- Travaux secteur école rue Lescure	26 764.40 € HT
- Travaux route de Clessé	171 163.44 € HT
- Honoraires	6 975.00 € HT
<b>TOTAL</b>	<b>204 902.84 € HT</b>

**Recettes :**

- DETR (Etat)	40 980.57 €
- FRIL (Région)	40 000.00 €
- Amendes de police (Département)	12 810.00 €
- Aménagement de sécurité (Département)	34 500.00 €
- Commune (autofinancement)	76 612.27 €
<b>TOTAL</b>	<b>204 902.84 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, approuve le projet d'aménagement du bourg de Boismé rue de Lescure et route de Clessé. Il approuve également le plan de financement proposé et donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal autorise également Monsieur le Maire à procéder aux demandes de subventions correspondantes et à signer tous documents s'y rapportant.

**2. TRAVAUX SUR LE BÂTIMENT DE LA MAIRIE :**

Monsieur Eric DIGUET, Adjoint aux bâtiments, explique que l'entreprise AQUAPOL est venue pour proposer son appareil pour enlever l'humidité des murs. Une seconde proposition a été faite par l'entreprise HUMIDISTOP pour un matériel similaire.

AQUAPOL : 5 218.33 € HT 25 ans de garantie (modèle autrichien)

HUMIDISTOP : 3 750.00 € HT 10 ans de garantie (modèle français)

Des devis sont demandés pour l'habillage des appuis de fenêtres, de la corniche et des gros piliers, réfection de la lucarne.

Il est décidé de reporter la décision à la prochaine réunion du 9 septembre.

### **3. CAUTION LOCATAIRE SORTANT DU 25C RUE LESCURE CM20150708-002**

Monsieur Eric DIGUET, adjoint aux bâtiments, explique que Monsieur D. A., le locataire du 25C rue Lescure a quitté son logement à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Il avait versé à son entrée dans les lieux une caution de 421.39 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité, décide de rembourser sa caution à M. D. A. sous réserve que le paiement des loyers et des ordures ménagères 2014 soit à jour et donne tous pouvoirs à Monsieur Maire pour la mise en application de cette décision.

### **4. ADHESION AU C.A.U.E. (Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement des Deux-Sèvres CM20150708-003**

Monsieur le Maire propose de renouveler l'adhésion au C.A.U.E. qui propose des conseils et une assistance ainsi que des sessions de formations pour les élus dans le domaine de l'architecture, l'urbanisme et l'environnement. L'adhésion s'élève à 200 € l'année 2015 pour Boismé qui se trouve dans la tranche de 1000 à 2000 habitants ce qui fait une augmentation de 100%. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et après vote à l'unanimité, décide d'adhérer au C.A.U.E. pour la somme de 100 €uros uniquement. Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de signer tous les actes nécessaires à cette opération.

### **5. REFUS VERSEMENT INDEMNITE DE CONSEIL DES COMPTABLES DU TRESOR CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEURS DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX CM20150708-004**

Monsieur le Maire présente le courrier de Monsieur le Trésorier de Bressuire sollicitant l'indemnité de Conseil des Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveurs des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Il rappelle qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16/12/1983 a précisé les conditions d'attribution de cette indemnité. Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement de comptable du Trésor.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et vote à l'unanimité, refuse d'attribuer l'indemnité de Conseil à Monsieur le Trésorier de Bressuire. Cette décision est motivée par les mesures de restrictions budgétaires et de rigueur appliquées au budget communal.

### **6. REFLEXIONS SUR LA M.A.M. (Maison d'assistantes maternelles)**

Une assistante maternelle est venue présenter un projet de MAM. Présentation au Conseil départemental le 29 juillet prochain. Elles demandent comment la commune de Boismé pourrait aider pour un local.

Pour créer une MAM, il faut un agrément au niveau des personnes et du local. Il y aurait une association créée au niveau de la MAM, dont feraient partie les assistantes maternelles et éventuellement les parents qui le souhaiteraient. Cette association, abondée par l'indemnité d'entretien et de repas, serait en mesure de payer un loyer et les frais de fonctionnement.

L'accueil peut être jusqu'à 4 enfants par assistante maternelle ce qui fait 16 enfants au total. Problème de contraintes très importantes au niveau du domicile. La M.A.M. DE Clessé n'est pas excessivement grande (3 assistantes maternelles) soit 12 enfants. Plain-pied conseillé par la PMI (Protection maternelle et infantile). Des questions demeurent : où mettre le local. Est-ce que le CCAS pourrait participer à une éventuelle construction ?

### **QUESTIONS DIVERSES**

1. **FOYER DES JEUNES** : Du bruit est constaté régulièrement. L'heure de fermeture n'est pas respectée. Bruit de véhicules, alcool... Des gens hors commune. Ils seront reçus demain soir en présence de la commission jeunesse 20h30 au Foyer.
2. **CITOYENS VIGILANTS** : proposition de la gendarmerie. A voir à la réunion publique.
3. **PLAN D'EAU** : Un devis va être demandé pour la pose d'un robinet d'eau juste à côté de l'abri.
4. **DEGRADATIONS** : Des panneaux de signalisations ont été arrachés, des fleurs ont été coupées route de Faye l'Abbesse et route de Chiché.
5. **TRAVAUX ROUTE DE BOISME-BRESSUIRE** : ils se poursuivent jusqu'au 10 juillet 2015.
6. **ECLAIRAGE PUBLIC AU MUSCADET** : Il a été constaté que les lampadaires s'allument à 22h30 pour s'éteindre à 23h00. L'allumage se fait automatiquement selon la luminosité et l'extinction se fait automatiquement à 23h00 par la minuterie.
7. **TRAVAUX RUE DU PARC** : les pylônes restent à enlever.
8. **LOTISSEMENT DU MUSCADET** : il faudrait mettre un STOP sur la sortie du lotissement du Muscadet vers la Gourgirault.
9. **ALLEE DE LA DECOUVERTE** : Elle est régulièrement prise en sens interdit.
10. **PROCHAINE REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL** : le mercredi 9 septembre 2015
11. **FOIRE AUX PUCES** : Un branchement provisoire électricité sera demandé. La croix Rouge sera sollicitée.
12. **ACHAT PANNEAUX SIGNALISATION FOIRE AUX PUCES CM20150708-005**

Monsieur Patrice GAUTHIER, adjoint à la voirie, présente un devis pour la fourniture d'un lot de panneaux de signalisation qui serviront notamment lors de la foire aux Pucés. Ce sont des panneaux destinés à la mise en place des déviations nécessaires pour cet évènement. Le montant proposé par l'entreprise SELF SIGNAL SIGNALISATION s'élève à 1 371.84 € HT soit 1 646.21 € TTC. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et vote à l'unanimité accepte ce devis et donne tous pouvoirs à M. le Maire pour la réalisation de cette opération.
13. **FESTIVITES DU 14 JUILLET** : Virées de Mérault et feu d'artifice ce week-end.

*Séance levée à 23 h 45 min.*

**SIGNATURES**

**Le Maire,  
Yves MORIN  
Les membres,**

**La Secrétaire,  
Christine ENDUIT**

<i>Patrice GAUTHIER</i>	<i>Eric DIGUET</i>	<i>Régine GINGREAU</i>
<i>Marie-Claude BERTHELOT</i>	<i>Christine ENDUIT</i>	<i>Jean-Hugues BOUTET</i>
<i>Mickaël VUILLEMIN</i>	<i>Olivier MARTIN-JOVÉ</i>  <i>Absent excusé</i>	<i>Hélène BATISTA DA CUNHA</i>
<i>Julien HAY</i>	<i>Fanny DAILLÈRE</i>	<i>Ronan CESBRON</i>
<i>Amandine WILLOCQ</i>	<i>Catherine LECOMTE</i>	<i>Yves MORIN</i>